

Doux. R. Ferrand : « Il fallait agir en discrétion »

Propos recueillis
par Dimitri L'hours

Richard Ferrand se défend face aux reproches de n'avoir pas été assez présent auprès des salariés de Doux. « Dans ce genre de dossier, il faut agir en discrétion », déclare le député, qui affirme rester en « vigilance maximale » jusqu'à la décision du tribunal de commerce.

> Nadine Hourmant vous a reproché, jeudi, de ne pas avoir été suffisamment proche des salariés de Doux sur le terrain... Que lui répondez-vous ?

Je ne veux pas répondre aux attaques personnelles. Ce que je peux dire, en revanche, c'est que le lendemain de ma réélection comme député, je suis allé au siège châteaulinois de Doux parce que je connais-



Photo D.L.

Sur le dossier Doux, « il faut rester en vigilance maximale », prévient Richard Ferrand.

sais les difficultés de l'entreprise. J'y ai rencontré Christophe Couroussé, le directeur général, mais aussi les

représentants syndicaux. Et j'en suis sorti très inquiet. J'ai alerté les ministres de l'Agriculture et de l'Économie en leur disant que je craignais l'orage. Nous avons également travaillé avec Loïg Chesnais-Girard, le président de la Région, qui a joué un rôle déterminant pour que deux offres de reprise arrivent sur la table. Dans ce genre de dossier, il faut agir en discrétion : la moindre déclaration intempestive peut tout chambouler.

> Concernant les offres, celle de LDC et Al-Munajem vous paraît-elle satisfaisante ?

Elle répond en tout cas à deux objectifs : rester sur le marché de l'export avec Al-Munajem et repartir à la conquête du marché français, s'agissant de LDC. Il n'est pas normal que la France importe la moitié du poulet qu'elle consomme,

comme c'est le cas aujourd'hui. Et pour les salariés, qui travaillent dur, il est sans doute réconfortant de voir que deux opérateurs comme LDC et MHP s'intéressent à Doux.

> Le soulagement des salariés et de Christophe Couroussé était palpable, vendredi. La partie est-elle autant finie pour autant ?

Pas du tout. Le tribunal de commerce de Rennes ne statuera que dans un ou deux mois. D'ici là, les offres peuvent évoluer, y compris celle de MHP, qu'il ne faut pas négliger. Il faudra ensuite voir comment les offres peuvent être mises en œuvre. Nous devons aussi étudier comment la Région, comme l'État, peuvent accompagner au mieux cette reprise. Tant que tout n'est pas stabilisé, il faut rester en vigilance maximale.